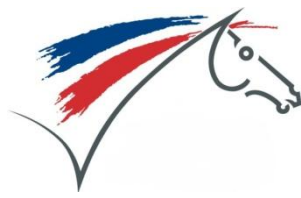


Fédération Française d'Équitation



MODALITÉS DE SÉLECTION 2020

Dates clés de la saison 2020	2
Championnat du Monde Seniors.....	3
Championnat d'Europe Juniors et Jeunes Cavaliers.....	5



Dates clés de la saison 2020

Championnats internationaux

- Championnat du monde Seniors : du 14 au 18 juillet 2020 à Givrans (SUI)
- Championnat d'Europe Juniors et Jeunes cavaliers : du 14 au 18 juillet 2020 à Givrans (SUI)

Master FFE d'équitation western

- Du 30 mai au 07 juin à Hourtin (33)



Championnat du Monde Seniors à Givrins (SUI) du 14 au 18 juillet 2020

I. Généralités

Nombre de participants max par nation	Individuels	Equipe
6	2	4

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que des critères mis en place par la Fédération Française d'Équitation.

II. Modalités de qualification FEI

1) Période de qualification

Début : 1er janvier 2019

Fin : 15 juin 2020

2) Conditions

- Avoir plus de 18 ans
- Les chevaux doivent avoir 7 ans minimum.

3) Critères de qualification minimum

Pour être qualifié en individuel ou par équipe au Championnat du monde 2020, un cavalier doit :

- participer à trois CRI 3*
- avoir obtenu un score minimal de 70 sur au moins 2 CRI3* (Championnat 2019 non inclus) durant la période de qualification.



- Un de ses résultats qualificatifs doit être obtenu l'année du championnat, soit après le 1^{er} janvier 2020.

III. Critères et modalités de sélection FFE

Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. Les critères suivants seront notamment retenus :

- 1) Chaque cavalier doit, en relation avec le Sélectionneur National, établir un calendrier individualisé sur les CRI proposés au calendrier FEI.
- 2) Contrat minimum : Le couple doit réaliser un score de 73 points minimum sur au moins deux CRI3* et le championnat de France pendant la période de qualification.
- 3) Participer à 3 CRI3* de leur choix.
- 4) La participation au Championnat de France est obligatoire.
- 5) Etre impérativement présent aux différents regroupements prévus par le Sélectionneur National et la Direction Technique Nationale avant le Championnat d'Europe.

La sélection pour l'échéance sportive majeure de l'année se fonde sur les critères et modalités suivantes.

- L'adhésion aux programmes de stages et de compétition définis en concertation avec la FFE
- Les résultats sportifs et leur évolution au cours de la saison, appréciés au regard du niveau de compétition et de concurrence dans lesquels ils ont été réalisés.
- L'état de forme et de santé du couple avéré au cours de la saison et/ou prévisible au moment de l'échéance majeure
- L'engagement du sportif et de son entourage et sa capacité à participer à la cohésion et à la dynamique de l'équipe de France

Ces critères sont interdépendants et non pondérés entre eux. Leur combinaison en vue de la sélection relève de l'expertise et des prérogatives de la FFE.



Championnat d'Europe Juniors et Jeunes cavaliers à Givrans (SUI) du 14 au 18 juillet 2020

I. Généralités

Nombre de participants max par nation	Individuels	Equipe
6	2	4

Les modalités de sélections pour les cavaliers de l'Equipe de France sont composées de critères de qualifications définis par la Fédération Equestre Internationale ainsi que des critères mis en place par la Fédération Française d'Equitation.

II. Modalités de qualification FEI

1) Période de qualification

Début : 1er janvier 2020

Fin : 15 juin 2020

2) Conditions

- Juniors : être né entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006
- Jeunes cavaliers : être né entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2004
- Les chevaux doivent avoir 7 ans minimum.

3) Critères de qualification minimum

Pour être qualifié en individuel ou par équipe au Championnat d'Europe 2020, un cavalier doit :

- Etre qualifié en tant qu'athlète 3*



- avoir obtenu un score minimal de 67 sur au moins 1 CRIJ3*/CRIY3* (Championnat 2019 non inclus) durant la période de qualification

III. Critères et modalités de sélection FFE

Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables. Les critères suivants seront notamment retenus :

- 1) Chaque cavalier doit, en relation avec le Sélectionneur National, établir un calendrier individualisé sur les CRI proposés au calendrier FEI.
- 2) Contrat minimum :
 - Juniors : Le couple doit réaliser un score de 70,5 points minimum sur au moins deux CRIJ3* ou CRIYR3* et le championnat de France pendant la période de qualification.
 - Jeunes cavaliers : Le couple doit réaliser un score de 71,5 points minimum sur au moins deux CRIJ3* ou CRIYR3* et le championnat de France pendant la période de qualification.
- 3) Les couples peuvent se qualifier sur les CRI de leur choix. La participation au Championnat de France est obligatoire.
- 4) Etre impérativement présent aux différents regroupements prévus par le Sélectionneur National et la Direction Technique Nationale avant le Championnat du Monde.

La sélection pour l'échéance sportive majeure de l'année se fonde sur les critères et modalités suivantes.

- L'adhésion aux programmes de stages et de compétition définis en concertation avec la FFE



- Les résultats sportifs et leur évolution au cours de la saison, appréciés au regard du niveau de compétition et de concurrence dans lesquels ils ont été réalisés.
- L'état de forme et de santé du couple avéré au cours de la saison et/ou prévisible au moment de l'échéance majeure
- L'engagement du sportif et de son entourage et sa capacité à participer à la cohésion et à la dynamique de l'équipe de France

Ces critères sont interdépendants et non pondérés entre eux. Leur combinaison en vue de la sélection relève de l'expertise et des prérogatives de la FFE.